



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Féminine

Réunion du 27 août 2020

Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE,
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON
Assiste : M. Pierre LONGERE, Président de la Commission des Coupes
Excusé : M. Sébastien DULAC

FELICITATIONS

A l'équipe Féminine Seniors de l'Olympique Lyonnais (championne de France) pour sa victoire en Finale de la Coupe de France Féminine 2020, la 19^{ème} édition de cette compétition nationale.

COUPE DE FRANCE FEMININE 2020-2021 (Bilan régional)

* ENGAGEMENTS :

La Commission Fédérale des Pratiques Seniors a déterminé le nombre de qualifiés par Ligue pour participer au 1^{er} tour fédéral. Cette saison, la LAuRAFoot aura 8 clubs qualifiés (hors exempts) pour le 1^{er} tour fédéral prévu le 22 novembre 2020.

Clubs exemptés de la phase régionale :

- GRENOBLE FOOT 38
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
- A.S. SAINT ETIENNE
- THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
- YZEURE ALLIER AUVERGNE FOOT
- OLYMPIQUE LYONNAIS

Pour cette saison 2020-2021, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré l'engagement de **134 équipes** (au lieu de 120 en 2019-2020) qui se répartissent de la sorte :

Clubs Nationaux :	6	(la saison dernière : 5)
Clubs de R1 :	17	(la saison dernière : 16)
Clubs de R2 :	26	(la saison dernière : 24)
Clubs de District :	86	(la saison dernière : 75)

* REPARTITION PAR DISTRICT :

Ain :	13 équipes
Allier :	5 équipes
Cantal :	5 équipes
Drôme-Ardèche :	13 équipes
Isère :	19 équipes
Loire :	11 équipes
Haute-Loire :	5 équipes
Lyon et Rhône :	24 équipes

Puy-de-Dôme : 9 équipes
Savoie : 7 équipes
Haute-Savoie : 23 équipes

* **CALENDRIER** :

20 septembre 2020 : 1^{er} tour régional
04 octobre 2020 : 2^{ème} tour régional
18 octobre 2020 : 3^{ème} tour régional
1^{er} novembre 2020 : 4^{ème} tour régional
22 novembre 2020 : 1^{er} tour fédéral

* **ORGANIGRAMME** :

1^{er} tour régional (20 septembre 2020)
64 matchs programmés, soit 64 qualifiés

2^{ème} tour régional (04 octobre 2020)
64 équipes qualifiées du 1^{er} tour
Soit 32 matchs à programmer.

3^{ème} tour régional (18 octobre 2020)
32 équipes qualifiées du 2^{ème} tour
Soit 16 matchs à programmer

4^{ème} tour régional (1^{er} novembre 2020)
16 équipes qualifiées du 3^{ème} tour
Soit 8 matchs à programmer

D'où **8 clubs** qualifiés pour le 1^{er} tour Fédéral (22 novembre 2020)

1^{er} TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 à 15h00 sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00 en utilisant obligatoirement la rubrique « mes rapports d'arbitrage sur mon compte FFF » (nouveau : plus de rapport par mail !)

CLUBS RECEVANTS			CLUBS VISITEURS	
N° match	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	560508	G.O.A.L	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
2	546944	ST DENIS EN BUGHEY AMBUTRIX	547044	PLASTIC VALLEE F.C.
3	590385	S.C. BRON TERRAILLON PERCE	560196	FOOT TROIS RIVIERES
4	504556	CONCORDIA F.C. (Bellegarde)	540737	ESSOR BRESSE SAONE
5	522883	MUROISE F. SAINT BONNET	553706	O. BUYATIN
6	534249	A.S. D'ATTIGNAT	504256	VILLEFRANCHE F.C.
7	560195	BRESSE FOOT 01	519026	SAVIGNY F.C.
8	553366	DOMBES BRESSE F.C.	520061	O. SAINT GENIS LAVAL
9	581373	S.C. MILLE ETANGS	542553	A.S. MISERIEUX TREVOUX
10	514369	Ent. S. VAL DE SAONE (Thoissey)	504692	A.S. SAINT PRIEST
11	550795	VALLEE BLEUE F.C. (Bouvesse Quir.)	550152	GRESIVAUDAN A.S.
12	581454	F.C. VOIRON MOIRANS	580949	VEZERONCE HUERT A.S.

13	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU	549145	OI. VALENCE
14	550797	BOURBRE A.S.F. (Fitilieu)	515256	CESSIEU A.S.
15	552124	VER SAU A.S. (Saint Sauveur)	560142	G.F. NIVOLAS TOUR St. C.
16	781983	Ent. GRESIVAUDAN U.S.	760278	GUC F. F. (St Martin d'Hères)
17	521191	FONTAINE A.S.	548244	SUD ISERE F.C. (La Mure)
18	550820	VALMONTAISE U.S.	522619	CLAIX FOOT
19	529477	IZEAUX E.S.	564167	G. ARTAS CHARANTONNAY NORD D.
20	582234	CHANDIEU HEYRIEUX A.S.	528571	A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
21	532822	C.OM. CHATEAUNEUF SUR ISERE	790167	CALUIRE F. FILLES 1968
22	518181	U.S. DE PONT LA ROCHE	523341	Ev.S. GENAS AZIEU
23	536261	A.S. CORNAS	580873	Ent. S. NORD DROME
24	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	546355	BORDS DE SAONE F.C (Parcieux)
25	526339	GENISSIEUX A.S.	519579	SAINT MARTIN EN HAUT A.S.
26	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT (Jonage)	580984	SUD LYONNAIS F. 2013
27	551992	RHONE CRUSSOL 07	550008	CHASSIEU DECINES
28	581381	COLOMBIER-SATOLAS F.C.	505605	A.S. LYON F.C.L.
29	522553	BAIX U.S.	504261	PIERRELATTE ATOM'SP. FOOT
30	528353	VAULX OLYMPIQUE	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE (Charmes)
31	549007	Ent. S. TREFLE (Verin)	523565	EVEIL DE LYON
32	504623	MONTROND E.S.	554474	F.C. CHAZAY AZERGUES
33	550799	HAUT FOREZ (Soleymieux)	520784	OI SAINT JULIEN CHAPTEUIL
34	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOT	521798	SAINT ETIENNE F.C.
35	581410	Ent J. LOIRE MEZENC (Le Monastier)	504278	F.C.O. FIRMINY INSERSPORT
36	544208	F.C. ROCHE SAINT GENEST	547504	RIORGES F.C.
37	582743	F.C. LAMURE POULE	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
38	508408	ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.	530049	CUZIEU A.S.
39	524120	F.C. LA GIRAUDIÈRE BRUSSIEU	541895	PONTCHARRA SAINT LOUP
40	504407	A.S. D'UGINE	513403	MEYTHET E.S.
41	504447	U.S. PONTOISE	544922	VALLEE DU GUIERS F.C.
42	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	547152	EPAGNY A.S.
43	551005	F.C. CHAMBOTTE	513412	A.S. SILLINGY
44	551562	HAUTE TARENTEISE F.C.	580955	U.O. ALBERTVILLE
45	521193	U.S. MARGENCEL	590133	F.C. CHERAN
46	528948	F.C. DES ARAVIS	548844	NIVOLET F.C.
47	552156	FOOT SUD 74 (Faverges)	530036	CHILLY Et. S.
48	500324	ANNEMASSE GAILLARD	517341	MAGLAND U.S.
49	582180	A.S.-THONON	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX
50	540775	CESSY GEX F.C.	504350	DOUVAIN E.S.
51	525428	U.S. LA CHAPELLE LAURENT	508749	SAINT FLOUR U.S.
52	520415	A.S. VIUZ EN SALLAZ	515966	MARIGNIER Sp.
53	538625	DINGY SAINT CLAIR F.C.	520602	SEYNOD Et. S.
54	516535	Et. S. VALLEIRY	529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY OI.
55	524474	C.O. CHAVANOD	518270	JONQUILLE REIGNIER
56	549900	E.S. MONTAGNE BOURBONNAISE	506258	DOMERAT A.S.
57	520289	CHATEL-GUYON F.C.	521161	LE CENDRE F.A.
58	547675	F.C. NORD COMBRAILLE	510828	CEBAZAT SPORTS

59	516330	ROMAGNAT A.S.	508776	THIERS S.A.
60	530348	CHADRAC A.S.	535789	CLERMONT 63 FOOT
61	582731	F.C. CLERMONT METROPOLE	525985	A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
62	508747	ARPAJON C.S.	560434	ALLY-MAURIAC F.C.
63	528642	AUZON AZERAT A.C.	580563	FC 2A CANTAL AUVERGNE
64	550852	MONTLUCON FOOTBALL	506255	CUSSET S.C.A.

CHAMPIONNAT U18 F 2020-2021 (1^{ère} phase)

Cette saison, la Ligue a enregistré l'inscription de 37 équipes en Championnat régional U18 F. Elles ont été réparties en 1^{ère} phase sur 5 poules (de 7 ou 8 équipes)

Poule A :

F.C. 2A CANTAL AUVERGNE
 CEBAZAT-SPORTS
 CHATEL-GUYON F.C.
 MONTFERRAND A.S.
 A.S. CLERMONT SAINT JACQUES
 CLERMONT FOOT 63
 LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
 SAINT FLOUR U.S.

Poule B :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.
 Gpt MOULINS-YZEURE / BESSAY F.
 DOMERAT A.S.
 F.C.O. FIRMINY INSERSPORT
 Gpt MOULINS-YZEURE / BESSAY F.
 RIORGES F.C.
 F.C. SAINT ETIENNE
 YZEURE ALLIER AUVERGNE

Poule C :

F.C.P. ARBRESLE
 F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01.
 CALUIRE F. FILLES 1968
 Ev. S. GENAS AZIEU
 F.C. LYON FOOTBALL
 BORDS DE SAONE F.C.
 A.S. SAINT ETIENNE (2)

Poule D :

BOURGOIN JALLIEU F.C.
 F.C. EYRIEUX EMBROYE
 GRENOBLE FOOT 38 (2)
 Gpt. NIVOLAS LA TOUR SAINT CLAIR
 A.S. SAINT PRIEST
 A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU
 OI. VALENCE (2)

Poule E :

AYZE C.S.
CHERAN F.C.
LANFONNET E.S.
MEYTHET E.S.
U.S. LA MOTTE SERVOLEX
F.C. DU NIVOLET
SILLINGY A.S.
THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.

Pour mémoire, cette compétition se dispute en Football à onze et la 1^{ère} phase se joue en matchs simples (durée d'une rencontre : 2 x 40 minutes).

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U18 F doivent :

- Avoir au minimum une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District.
Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

A la fin de chaque phase, il sera retiré 3 points au classement final du championnat régional Féminin U18 en cas de non-respect d'une au moins de ces obligations.

HORAIRES

A - RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES : ARTICLE 31 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAuRAFoot

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS FEMININES :

- **Horaire légal** :
Dimanche 15h 00
- **Horaire autorisé** :
Dimanche 14h 30
Dimanche entre 12h 30 et 13h 00 : uniquement- en lever de rideau
- Samedi entre 19h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F
- Samedi entre 18h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F

JEUNES (Masculins et Féminines) :

- **Horaire légal :**
Dimanche 13h 00
- **Horaire autorisé :**
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage minimum E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER (Horaires)

R2 F (1^{ère} Phase) – Poule B

*** L'ETRAT LA TOUR SPORTIF :**

Les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se disputeront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif des Ollières à L'Etrat, terrain synthétique.

R 2 F (1^{ère} Phase) – Poule D

*** U.S. ANNECY LE VIEUX :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se joueront le samedi à 20h00 au Complexe Sportif d'Albigny 2 à Annecy le Vieux.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule A :

*** CEBAZAT-SPORTS :**

Le match n° 24071.1 : CEBAZAT-SPORTS / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE se disputera le dimanche 20 septembre 2020 à 15h00 au stade Bellime n° 2.

*** LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 14h30 au stade Henri Verdier.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule B :

*** F.C.O. FIRMINY :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le dimanche à 12h30 au stade du Firmanent, terrain synthétique.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule C :

*** F.C. BORDS DE SAONE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 13h00 sur la pelouse du stade Robert Richard 2 à Parcieux.

*** F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 15h00 au stade municipal de l'Arbresle.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule D :

*** A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN LA SURIE :**

* Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 sur le terrain de Saint Romain de Surieu.

U18 F (1^{ère} phase) – Poule E :

*** C.S. D'AYZE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h30 au stade municipal d'Ayze.

*** F.C. DU CHERAN :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h00 au stade municipal de Chéran.

*** E.S. MEYTHET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h30 au stade André Bérard.

*** F.C. NIVOLET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 au stade A, Lambert de Bassens.

*** THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 16h00 au stade des Burgondes à Saint Julien en Genevois.

PLANNING DES REUNIONS DE CLUBS EN DEBUT DE SAISON

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional féminin à participer à des réunions d'informations.

Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

*** Clubs Seniors Féminins des championnats R1 (poule A) et R2 (poule A)**

Vendredi 18 septembre 2020 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

- * **Clubs Seniors Féminins des championnats R1 (poule B) et R2 (poule B)**
Lundi 21 septembre 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

Recommandations pour ces réunions :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, il est demandé aux clubs de respecter les dispositions prises pour ces réunions, à savoir :

- * se munir d'un MASQUE, celui-ci étant obligatoire sur l'ensemble du site,
- * présence d'un SEUL DIRIGEANT souhaitée (si cela n'est pas possible, ils seront acceptés dans la limite de 2).

De manière générale, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée du bâtiment.

Pour les clubs qui, vu le contexte sanitaire, ne souhaiteraient pas se déplacer, il est rappelé que leur présence n'est pas obligatoire.

REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

- * U18 F (1^{ère} phase) : 20 septembre 2020
- * R1 F : dimanche 27 septembre 2020
- * R2 F (1^{ère} phase) : dimanche 27 septembre 2020

QUESTIONS DIVERSES

* **Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales**

Dans le cadre de la lutte sanitaire face à l'épidémie de covid-19 La Commission invite les responsables de clubs à la mise en œuvre obligatoire des préconisations du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ainsi qu'au sens des responsabilités de chacun afin d'endiguer la propagation du virus.

Pour cela, se référer au protocole de reprise publié sur le site internet de la Ligue.

* **Commission réforme et suivi des championnats (CRS)**

La Commission prend acte de la décision du Conseil de Ligue du 10 juillet 2020 de mettre en place une Commission chargée de mener une réflexion sur les réformes à apporter concernant l'architecture actuelle des championnats régionaux (Seniors, Jeunes, Futsal, Féminines) suite à l'application des dispositions préconisées par le Comex dans le cadre de l'arrêt des compétitions en mars dernier.

Sa composition sera arrêtée lors de la prochaine réunion du Conseil de Ligue

* **Prochaine réunion :**

Mardi 22 septembre 2020 à 16h15.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Abtisse HARIZA,

Commission Sportive Féminine